



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°325

DÉCEMBRE 2024

Avant le début du Conseil Municipal, deux jeunes filles du Conseil Municipal des Jeunes sont venues annoncer leur départ aux Conseillers municipaux. En effet Éline, Jasmine et Ethan quittent cette année le CMJ. Un diplôme de participation au Conseil Municipal des Jeunes leur a été remis.

Elles ont trouvé l'expérience enrichissante et étaient fières d'avoir accompli des actions en faveur des jeunes de Saint-Dolay, notamment dans l'organisation de cours de premiers secours, en encadrant des ateliers lors de la journée sportive, en participant aux cérémonies officielles et dernièrement à la Banque Alimentaire.

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2024 - 20H00

Nombre d'élus en exercice : 19 - Nombre de présents : 15 - pouvoirs : 2 soit 17 élus représentés.

Maire : Patrick GÉRAUD

Adjoints : Isabelle SIRLIN, Nicolas GURIEC, Gaëlle DAVID, Jean-Pierre HAMON, Patricia CANAUX

Conseiller délégué : Nicolas CHESNIN

Conseillers municipaux : Audrey BERTET, Wilhelm BLANCHARD, Bruno CRESPEL, Muriel MALNOË, Stéphane PELLION, Isabelle PERRAIS, Yannick ROUSSE, Guillaume WACHNICKI

Absents excusés : Christine CHAZELLE, Emmanuelle GONÇALVES donne pouvoir à Muriel MALNOË, Vincent SAULNIER donne pouvoir à Isabelle SIRLIN

Absente non excusée : Lauriane DOUILLARD

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h10.

Jean-Pierre HAMON est le secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 octobre 2024

B. DÉLIBÉRATIONS :

❖ FINANCES :

- ✓ Autorisation pour mandatement en 2025, à hauteur du ¼ des crédits votés en investissement en 2024
- ✓ Fixation des contre-valeurs de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif

❖ RESSOURCES HUMAINES :

- ✓ Modification du tableau des effectifs

❖ BATIMENT – VOIRIE :

- ✓ Travaux de rénovation de la salle du Conseil Municipal et demande de subvention (délibération reportée)
- ✓ Travaux d'éclairage dans l'Église
- ✓ Convention de Financement et de Réhabilitation Géo détection et géoréférencement des réseaux éclairage

❖ ENFANCE JEUNESSE :

- ✓ Avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la Réhabilitation et l'extension du Centre de Loisirs
- ✓ Convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique : Création d'un jardin potager à l'école publique Arc-en-ciel

❖ **SÉCURITÉ :**

- ✓ Validation charte informatique

❖ **ARC SUD BRETAGNE :**

- ✓ Service public d'assainissement non collectif (SPANC) – Rapport 2023 sur le prix et la qualité du service
- ✓ Signature de la convention territoriale globale 2025/2029 dans le cadre du projet social de territoire

C. INFORMATIONS :

- Devis complémentaire Résidence du Puits

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 octobre 2024

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 octobre est approuvé à l'unanimité.

B. LES DÉLIBÉRATIONS :❖ **FINANCES :**

- ✓ **AUTORISATION POUR MANDATEMENT EN 2025, À HAUTEUR DU ¼ DES CRÉDITS VOTÉS EN INVESTISSEMENT EN 2024**

Monsieur Le Maire propose de délibérer afin de pouvoir procéder au paiement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025, dans la limite du quart des dépenses d'investissement inscrites en 2024.

Budget Principal COMMUNE DE SAINT-DOLAY (21700)

Chapitre	Intitulé	Total des BP 2024	1/4 crédit ouvert
203	Frais d'études	191 083.00 €	47770.75
202	Frais de réalisation document d'urbanisme	3 360.00 €	840.00
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles		194 443.00 €	48 610.75 €

204	Subvention d'équipement versée	60 803.00 €	15 200.75 €
Total chapitre 204		60 803.00 €	15 200.75 €
2111	Terrain	70 000.00 €	17 500.00 €
2131	Constructions bâtiments publics	150 000.00 €	37 500.00 €
2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	13 500.00 €	3 375.00 €
2157	Matériel et outillage technique	29 754.00 €	7 438.50 €
2183	Matériel informatique	10 000.00 €	2 500.00 €
2184	Matériel de bureau et mobilier	48 000.00 €	12 000.00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	32 500.00 €	8 125.00
Total chapitre 21		353 754.00 €	88 438.50 €

Total chapitre 23 Immobilisation en cours (article 231)		2 421 492.00 €	605 373.00 €
Chapitre	Intitulé	Total des BP 2024	1/4 crédit ouvert
2031	Frais d'études	10 000.00 €	2 500.00 €
Total chapitre 20		10 000.00 €	2 500.00 €
2315	Installations, matériels et outillages techniques	390 200.00 €	97 550.00 €
Total chapitre 23		390 200.00 €	97 550.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le mandatement en investissement à hauteur du ¼ des crédits inscrits en 2024 pour le budget principal et pour le budget Assainissement dans l'attente du vote du budget primitif 2025 qui aura lieu le 26 mars 2025.

✓ **FIXATION DES CONTRE-VALEURS DE LA REDEVANCE POUR LA PERFORMANCE DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

À partir du 1er janvier 2025, les redevances pour pollution domestique et pour la modernisation des réseaux de collecte seront supprimées. Elles seront remplacées par une redevance basée sur la performance des systèmes d'assainissement collectif, à laquelle les communes seront assujetties.

Cette redevance est due par la Commune. Cette dernière doit définir les contre-valeurs de cette nouvelle redevance qui sera répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement, sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu.

La Commune devra verser à l'agence de l'eau une somme correspondant au volume d'eau facturé aux abonnés du service d'assainissement collectif.

Pour l'année 2025, l'Agence de l'eau Loire Bretagne a établi le tarif de base de la redevance pour la "performance des systèmes d'assainissement collectif" à 0,28€HT par mètre cube. Le taux de modulation a été déterminé forfaitairement à 0,3.

Le tarif de la contre-valeur de cette redevance sera répercuté sur chaque utilisateur du service public d'assainissement collectif, sous forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie. Cette contre-valeur est assujettie à la TVA.

Le délégataire de l'assainissement collectif facturera aux usagers un supplément sur le prix du mètre cube d'eau traitée et collectera ces fonds. Ces sommes seront ensuite reversées à la commune conformément aux termes du contrat en cours.

À compter du 1er janvier 2025, ce tarif sera appliqué à tous les usagers du service public d'assainissement collectif, sous forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, fixe la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » à 0,084€/m³, et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents et actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **RESSOURCES HUMAINES :**

✓ **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier un poste permanent en raison du recrutement d'un responsable des Services Techniques et propose de :

- Supprimer le poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe (catégorie C) à temps complet
- Créer un poste de technicien (catégorie B) à temps complet pour exercer les fonctions de responsable du Service Technique à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le poste pourra être assuré par un agent contractuel de la catégorie B. Celui-ci devra alors posséder un diplôme de Brevet de Technicien Supérieur.

La rémunération sera calculée en tenant compte des fonctions exercées, des qualifications nécessaires à leur réalisation, des qualifications possédées par l'agent, ainsi que de son expérience professionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la modification du tableau des emplois par la suppression du poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe (catégorie C) à temps complet et la création du poste de technicien (catégorie B) Responsable du Service Technique à temps complet et ce à compter du 1^{er} janvier 2025.

❖ **BATIMENT :**

✓ **TRAVAUX DE RÉNOVATION ET D'AGENCEMENT DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur Le Maire propose de reporter cette délibération à une date ultérieure, signifiant que ce sujet n'est pas prioritaire dans le contexte financier actuel. Les travaux de rénovation seront rediscutés lors d'une prochaine commission.

✓ **TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DANS L'ÉGLISE**

Monsieur Nicolas GURIEC, adjoint en charge des bâtiments, explique que les agents des services techniques ont constaté que les lignes d'alimentations électriques des éclairages dans l'Église étaient endommagées et totalement obsolètes (présence de câble avec revêtement tissu).

Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise Pays de Vilaine Électricité. Il comprend le câblage complet depuis le tableau électrique des points lumineux à reprendre, 8 sur les bas-côtés et 6 pour la nef ainsi que la fourniture et pose de 14 luminaires (en lieu et place de ceux existants). Le montant du devis s'élève à 11 462.14 € HT.

Afin que ces travaux soient exécutés en toute sécurité il est impératif d'installer une ligne de vie sécurisée dans les combles de l'église. Celle existante n'est pas fixée de manière sécurisée et n'a pas fait l'objet d'un contrôle certifié. Un devis a été sollicité en ce sens auprès de l'entreprise MACE de Trégueux, spécialisée dans le domaine. Les travaux d'électricité ne commenceront que lorsque la ligne de vie sécurisée sera installée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise Pays de Vilaine Électricité pour un montant de 11 462.14 € HT. Le Conseil autorise Monsieur Le Maire à signer les devis et toutes les pièces s'y rapportant et à faire les demandes de subventions correspondantes.

✓ **CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE RÉHABILITATION GÉO DÉTECTION ET GÉORÉFÉRENCIEMENT DES RÉSEAUX ÉCLAIRAGE**

En juillet 2012, à la suite d'un nombre important de dommages et d'incidents survenus notamment lors de travaux de voirie, une réforme réglementaire a été mise en place imposant des obligations pour :

- Préciser la responsabilité du maître d'ouvrage en charge de l'exploitation des réseaux (commune ou intercommunalité)
- Connaître précisément la localisation des ouvrages et des réseaux et diffuser les informations nécessaires à la sécurité du chantier

Tous les plans des ouvrages souterrains sensibles pour la sécurité fournis dans le cadre des déclarations de travaux doivent être géoréférencés de classe A au plus tard le 1er janvier 2026 sur l'ensemble du territoire.

La réforme vise à diminuer le nombre et la gravité des accidents pouvant survenir lors des travaux à proximité des réseaux et d'équilibrer le partage des responsabilités entre les différents acteurs.

Déclarer et géoréférencer les réseaux d'éclairage public est donc une responsabilité des communes propriétaires des réseaux. Elles se doivent de remettre des plans dans les récépissés des Déclarations de Travaux (DT/DICT) mentionnant la classification des réseaux selon leur précision de localisation notamment en Classe A : incertitude ≤ 40 cm (réseau rigide) ou ≤ 50 cm (réseau souple).

Morbihan Énergies propose une prestation de géodétection et de géoréférencement des réseaux souterrains (et aériens si nécessaire) du réseau d'éclairage public existant avec une précision de classe A.

L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est définie par une emprise ou une quantité linéaire. Elle est établie par le demandeur, qui est également le propriétaire et l'exploitant du réseau. L'estimation prévisionnelle s'élève à 6 000 € HT

À l'issue de la prestation, Morbihan Énergies remettra à la commune les données issues de ce géoréférencement. Le transfert des données du Syndicat à la commune sera effectué par la remise d'un rapport de réalisation et des fichiers numériques correspondants.

Ces données seront intégrées au SIG de Morbihan Énergies. La commune pourra ainsi accéder aux données sur ses installations d'éclairage public directement sur le portail de Morbihan Énergies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide l'estimation de 6 000 € HT pour la géo détection et le géoréférencement des réseaux d'éclairage et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec Morbihan Énergie.

❖ **ENFANCE JEUNESSE :**✓ **AVENANT 1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉHABILITATION ET L'EXTENSION DU CENTRE DE LOISIRS**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 25 octobre 2023 sur le choix du Maître d'Œuvre, le Cabinet Burgaud, pour les travaux de réhabilitation et d'extension du Centre de Loisirs. Le taux de rémunération du cabinet y était fixé à 13,56 % sur le montant prévisionnel au stade de la pré-étude d'un montant de 350 000 € HT.

L'avenant 1 a pour but :

- De tenir compte de l'évolution du projet portant le montant des travaux à un total de 535 000 € HT validé par le Conseil Municipal en date du 25 septembre 2024.
- De modifier le pourcentage des honoraires d'architecte de 13.56% à 12.61%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide l'avenant 1 au marché de Maitrise d'Œuvre et autorise Monsieur Le Maire à lancer les appels d'offres.

✓ **SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2025/2029 DANS LE CADRE DU PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE**

Monsieur Nicolas CHESNIN, délégué à l'Enfance-Jeunesse, rappelle que la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne et ses 12 communes membres ainsi que le SIVU de La Roche-Bernard se sont engagés dans une démarche de **Convention Territoriale Globale (CTG)**, pour la période 2020-2024.

Durant cette première période, plusieurs actions ont été mises en place, notamment une formation au babysitting, incluant les gestes des premiers secours, une nouvelle session aura lieu en février 2025, des réunions entre les différentes associations / service du territoire avec les établissements scolaires.

Monsieur Nicolas CHESNIN explique que la CTG n'est pas un dispositif financier mais est basée sur la réalisation d'une démarche de concertation / diagnostic partagé, conduisant les collectivités concernées et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), avec leurs partenaires, à définir des axes prioritaires et des actions concrètes à mettre en œuvre pour répondre aux besoins repérés.

Elle vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction de l'ensemble des habitants du territoire.

Il signifie qu'en réponse à un objectif de développement et de maintien des offres de services à destination des familles du territoire, la CAF du Morbihan mobilise plusieurs leviers de financements corrélés à la signature d'une CTG :

- Les prestations de services ordinaires qui participent au financement de fonctionnement des équipements et services à destination des familles
- Le bonus territoire CTG, complémentaire aux prestations de service, pour soutenir le fonctionnement des services et encourager leur développement d'activité
- Le co-financement des dépenses d'ingénierie et des fonctions de coopération sur le territoire, nécessaires à la mise en œuvre et au suivi du plan d'action

Monsieur Nicolas CHESNIN précise que la présente CTG arrivant à échéance au 31 décembre 2024, il convient de renouveler le projet social de territoire pour la période 2025-2029.

Ce projet social se concentre sur trois axes : la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, la parentalité, et l'accès aux droits.

Monsieur Nicolas CHESNIN notifie que la concertation avec les acteurs du territoire, dont les élus, aura lieu au cours du premier semestre 2025 avec l'objectif de définir les priorités de la CTG 2025-2029 pour juillet 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer la Convention Territoriale Globale (CTG) 2025/2029 dans le cadre du projet social de territoire et tout document y afférent afin d'enclencher le renouvellement des COF au 1er janvier 2025 et minimiser les délais de versement des acomptes des subventions associées à l'exercice.

✓ **CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS D'INNOVATION PÉDAGOGIQUE : CRÉATION D'UN JARDIN POTAGER À L'ÉCOLE PUBLIQUE ARC-EN-CIEL**

Dans le cadre de la démarche « Notre école, faisons-la, ensemble » initiée par le Conseil National de Refondation (CNR), une consultation a été lancée à travers la France. Elle implique les équipes pédagogiques des écoles, collèges et lycées volontaires, ainsi que les familles, les élèves, les élus locaux, les représentants d'associations et les acteurs du milieu associatif, le tout dans l'optique de promouvoir la liberté d'innovation au sein des équipes portée par une dynamique collective.

L'école Arc-en-ciel a déposé auprès du CNR un projet de « serre potagère » d'un montant de 16 857.42 €TTC (matériel et intervenants extérieurs compris) et a obtenu une subvention de 16 857.42€ maximum couvrant ainsi tous les frais.

DEPENSES TTC prévisionnelles	
Devis Tunnel 6mx18m	4 902.00 €
Montage tunnel	3 348.00 €
Goutte à goutte tunnel	2 627.42 €
Formation	900.00 €
Achat de matériels : outils de jardin, matériels pour semis	1 500.00 €
Terreux et fumier de cheval	1 500.00 €
Plants et diverses fournitures	2 080.00 €
Total Dépenses	16 857.42 €

La collectivité s'engage à financer le projet pédagogique à hauteur de 16 857.42 € TTC. Le montant de la subvention versée par l'État à la commune pourra être minoré pour correspondre au montant des dépenses réellement exécutées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le projet de serre potagère et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec le rectorat de Rennes.

❖ **SÉCURITÉ :**

✓ **VALIDATION CHARTE INFORMATIQUE**

Les collectivités sont confrontées de plus en plus aux cyberattaques. Ces attaques peuvent engendrer des conséquences préjudiciables pour les collectivités : interruption des services, inaccessibilité des documents, fuites de données à caractère personnel, indisponibilité des infrastructures, atteinte à la réputation...

La Commune de Saint-Dolay met à disposition des salariés un ensemble de moyens informatiques et de communication nécessaires à l'exercice de leurs missions. L'utilisation de ces moyens, informatiques ou de communication, sont soumis à la responsabilité des utilisateurs et peuvent être source de risques, tant pour les utilisateurs que pour le bon fonctionnement de la collectivité.

La charte informatique vise à sensibiliser les utilisateurs aux risques liés à l'emploi de ces ressources en termes d'intégrité et de confidentialité des informations traitées. Elle préconise le respect de certaines règles de sécurité et de bonne conduite.

Monsieur Le Maire propose d'adopter la Charte informatique de bon usage des moyens informatiques et de télécommunication, de diffuser à l'ensemble des agents de la commune cette charte afin qu'ils en prennent connaissance et qu'ils s'engagent à la respecter en la signant. Il propose d'inclure cette charte en tant que pièce contractuelle des contrats de travail.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide l'adoption de la charte informatique et autorise sa diffusion auprès des agents pour signature et engagement et autorise qu'elle soit incluse dans les contrats de travail.

❖ **ARC SUD BRETAGNE :**✓ **SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) – RAPPORT 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE**

Monsieur le Maire présente le Rapport 2023 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (RPQS SPANC) d'Arc Sud Bretagne.

Il rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté de Communes assure la gestion de l'Assainissement Non Collectif en régie directe sur l'ensemble des 12 communes de son territoire : Ambon, Arzal, Billiers, Damgan, La Roche-Bernard, Le Guerno, Marzan, Muzillac, Nivillac, Noyal-Muzillac, Péaule et Saint-Dolay.

Le rapport du service SPANC est mis à disposition du public, dans les locaux de la Communauté de Communes.

Le service SPANC fonctionne en régie directe lié par un contrat de prestation de services pour la réalisation des contrôles avec la société VEOLIA.

Missions obligatoires :

- Contrôle de conception ;
- Contrôle de réalisation ;
- Contrôle périodique du bon fonctionnement de l'installation et de l'entretien (tous les 7 ans).

Cela représente sur le territoire d'Arc Sud Bretagne 5 956 unités et une estimation de 14 890 habitants concernés.

SAINT-DOLAY	
Nombre d'installations redevances ANC 2023	Estimation population desservie
862 soit 40% de la population desservie	2153

Sur la commune 346 contrôles diagnostiques de bon fonctionnement ont eu lieu à la suite d'une campagne de contrôle.

Sur les nouvelles installations 17 contrôles concernaient la conception et 13 la réalisation.

100 installations ont été dites non-conforme avec un critère sanitaire. Ces usagers ont 4 ans pour engager les travaux afin de mettre en conformité leur installation sinon ils sont susceptibles de recevoir des amendes.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public d'Assainissement Non Collectif au titre de l'année 2023.

C. INFORMATIONS :

- Devis complémentaire Résidence du Puits : la rénovation est en cours. Le plancher doit être refait ainsi que la cloison entre les deux espaces qui sera refaite en dur.

Prochain Conseil Municipal le 29 janvier 2025

INFORMATIONS PRATIQUES

► **OPÉRATION BROYAGE SAPINS DE NOËL :**

La municipalité propose une opération broyage de sapin de Noël.

Pour en bénéficier, il vous suffit d'apporter votre sapin naturel de Noël sur le **parking supérieur du complexe de La Noë, à côté du city parc** (jeux pour enfants) :

durant le mois de janvier

Ne sont acceptés que les sapins « naturels » de Noël, et uniquement ceux sans décoration et sans support de pied, sans sac à sapin et sans neige artificielle.

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique



➤ **LE DEPARTEMENT RECRUTE DES ASSISTANTS FAMILIAUX**

Devenir assistant familial, un métier au service des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE).

Un assistant familial est un professionnel salarié qui accueille à son domicile durant des périodes variables des enfants et/ou des jeunes majeurs âgés de 0 à 21 ans suite à des mesures de protection.

Ces placements ont pour but de leur offrir toutes les conditions favorables à leur développement en leur apportant des garanties éducatives, affectives, et relationnelles.

Ces enfants fragilisés doivent trouver en famille d'accueil un cadre sécurisant.

Sous l'autorité des inspecteurs de l'aide sociale à l'enfance, les assistants familiaux travaillent avec une équipe pluridisciplinaire engagée dans le suivi de l'enfant.

Ils assurent le lien entre les besoins de l'enfant et les équipes de l'aide sociale à l'enfance pour garantir toutes les conditions favorables à son épanouissement.

Un métier porteur de sens qui fait appel à de grandes qualités humaines et éducatives. Pourquoi pas vous ?

Pour pouvoir maintenir son offre d'accueil, le département a besoin de recruter de nouveaux candidats !

Pour tout savoir sur les différentes étapes pour devenir assistant familial rejoignez-nous sur assfam.morbihan.fr

Contact : assfam56@morbihan.fr



Le monoxyde de carbone est un gaz toxique et mortel, résultant d'une mauvaise combustion. Il constitue encore aujourd'hui la première cause de décès par toxicité aiguë en France. Des gestes simples de prévention permettent d'éviter l'intoxication.

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, **indétectable par nos sens**. Il est incolore, inodore, non irritant, sans saveur et d'une densité proche de celle de l'air.

Quelques conseils simples existent pour éviter les intoxications par le monoxyde de carbone dans l'habitat :

- faites vérifier chaque année vos installations par un professionnel (chaudières, chauffe-eau et chauffe bains, cheminées, inserts et poêles, conduits d'aération) ;
- aérez votre logement même en hiver et ne bouchez jamais les entrées d'air ;
- faites effectuer un ramonage mécanique de vos conduits et cheminées deux fois par an (des oiseaux peuvent y installer leurs nids) ;
- n'utilisez pas pour vous chauffer : des chauffages d'appoint en continu - ils ne sont pas raccordés à l'extérieur et doivent être utilisés dans des pièces ventilées ; des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, panneaux radiants, fours, braseros...) ;
- n'utilisez pas à l'intérieur des locaux un groupe électrogène et veiller à ce que les gaz de combustion ne rentrent pas dans le logement.

➤ **LE SYSEM : Visites du centre de tri de déchets recyclables pour le grand public**

Ouvert à tous les citoyens, la visite du centre de tri permet de découvrir ce que deviennent les déchets recyclables de la poubelle JAUNE, de revoir les consignes de tri et de répondre à toutes les questions que vous vous posez sur le tri et le recyclage en général.



La visite est ouverte à tous (enfants à partir de 9 ans). Elle se déroule sur un parcours sécurisé, accessible aux personnes à mobilité réduite.

L'animation dure 1h30 environ avec un temps de visite (1h) et une animation en salle pédagogique sous forme d'un Escape Game sur le tri (30 min).

- **Mardi 21 janvier à 18h**
- **Mardi 25 février à 18h**
- **Mardi 18 mars à 18h**
- **Mardi 22 avril à 18h et 19h30**

Inscription obligatoire sur le site du SYSEM : www.sysem.fr



Attention si vous recevez un SMS d'un livreur prétendant qu'un colis ne rentre pas dans votre boîte aux lettres ! Il s'agit d'une campagne de phishing destinée à vous arnaquer en récupérant vos données personnelles et bancaires.

Les périodes de forte activité du commerce en ligne, comme les fêtes de fin d'année, sont très prisées des cybercriminels. Profitant du fait que de nombreuses personnes attendent ou envoient des colis, ils se font passer pour des sociétés de livraison parmi les plus connues pour piéger leurs victimes. Leur objectif principal ? Dérober des informations personnelles et de carte bancaire pour en faire un usage frauduleux.

Faux avis, contrefaçons, colis jamais livrés... Il faut redoubler de vigilance pour effectuer ses achats sur le Web ! Et même une fois que vous y êtes parvenus, le danger vous guette encore, avec des arnaques par SMS ! On connaît la fameuse arnaque Chronopost, qui invoque une erreur logistique pour vous soutirer vos données et de l'argent.

En voici une autre : l'Arnaque au livreur : un colis qui ne rentre pas dans la boîte aux lettres

Le SMS en question prend généralement la forme suivante : *"Bonjour, j'ai un carton au nom de XXX. Il était trop volumineux pour la boîte aux lettres. Merci de fixer un autre rdv via"* suivi d'un lien. **Bien évidemment, il s'agit d'un lien frauduleux, qui vous redirige vers un faux site copiant celui de La Poste, sur lequel vous êtes invités à entrer vos informations personnelles et à payer une petite somme pour programmer la nouvelle livraison. Prudence donc !**

bonjour c'est le livreur
votre colis ne rentrait pas dans
la boîte aux lettres, veuillez
choisir un nouveau créneau ou
point relais sur
<https://infoconsignes.com/suivi/67854>

Vérifiez scrupuleusement les adresses d'envoi dans les messages (un seul caractère peut parfois changer), ne cliquez pas sur les liens et n'ouvrez pas les pièces jointes d'expéditeurs inconnus ou douteux.

Vérifiez l'adresse du site qui s'affiche dans votre navigateur. Si cela ne correspond pas exactement au site concerné, c'est très certainement un site frauduleux. Parfois, un seul caractère peut changer dans l'adresse du site pour vous tromper. Au moindre doute, ne fournissez aucune information et fermez immédiatement la page correspondante.

http://

Plus d'information : <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/>

Pour être conseillé en cas d'hameçonnage, contactez INFO ESCROQUERIES AU 0 805805817 (numéro gratuit)

Cours d'anglais pour adultes et enfants à Saint-Dolay — début janvier 2025 !

Les inscriptions sont ouvertes ! Apprenez l'anglais dans une atmosphère conviviale avec des résultats garantis !

Pour plus d'informations sur les tarifs et l'organisation de la formation, contactez-moi :

Tel. : 06 82 71 56 19 Margaryta KUZOMA

Courriel : margaryta.english.lesson@gmail.com

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique



Agenda de la Médiathèque

FERMETURE ANNUELLE DE LA MÉDIATHÈQUE DU 21 DÉCEMBRE 2024 AU 2 JANVIER 2025

ILS SONT NOUVEAUX À SAINT-DOLAY

L'ATELIER DE LUCIEN
Retouches & Créations de couture

Lucie BERNARDI
126 Hôtel Roux, Burin
56130 Saint-Dolay
Tel : 06 26 93 38 65
Mail : latelierdelucien@gmail.com



MARGARYTA
Professeur d'anglais certifié

Cours d'anglais Online pour les adultes et enfants

Tel : 06 82 71 56 19

Courriel : margaryta.english.lesson@gmail.com

Patrick GERAUD, Maire de SAINT-DOLAY,
Le Conseil municipal,
et le personnel communal,

vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année et
vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2025

**Les vœux du Maire auront lieu
le samedi 4 janvier à 19h00
à la salle polyvalente**

